

# Voulez-vous remplacer votre carte de statut sécurisé pour annuler l'inéligibilité de votre déclaration d'exonération de la taxe sur les ventes/transactions ?

Si votre gouvernement autochtone a modifié son entente sur l'autonomie gouvernementale afin de rétablir l'exonération fiscale prévue à l'article 87 de la *Loi sur les Indiens* pour les bénéficiaires admissibles, vous pouvez demander le retrait de la mention figurant au verso de votre certificat sécurisé de statut d'Indien (CSSI) en présentant une demande complète.



## Voici comment remplacer votre carte de statut sécurisée



Lisez les instructions et remplissez le formulaire de demande. Sélectionnez « **Changements aux renseignements personnels** » sur le formulaire de demande.



Soumettez votre demande complète **par la poste** ou **en personne** au bureau de votre gouvernement autochtone, à un bureau régional de Services aux autochtones Canada ou auprès d'une source fiable.



Savez-vous que vous pouvez télécharger l'application photo CSSI pour soumettre vos photos gratuitement?

CATALOGUE : R122-52/2023F-PDF  
ISBN : 978-0-660-68082-8



Pour obtenir plus de renseignements sur la façon de présenter une demande, balayez le code QR à l'aide de votre appareil mobile ou visitez le site [canada.ca/carte-statut-indien](https://canada.ca/carte-statut-indien)

**Avez-vous d'autres questions?** Communiquez avec le Centre de renseignements du public par téléphone au **1-800-567-9604** ou par **courriel** à [infopubs@sac-isc.gc.ca](mailto:infopubs@sac-isc.gc.ca).



Services aux Autochtones Canada

Indigenous Services Canada

Canada